



Commune de
Val-de-Ruz

BUDGET 2024

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 - TH 669296

Auteur : Conseil communal

Date : 27.11.2023



Table des matières

1.	Introduction.....	4
2.	Budget d'exploitation 2024.....	4
2.1.	Rubriques présentant les écarts les plus importants	5
2.2.	Charges d'exploitation 2024 – Vue générale.....	8
2.3.	Charges d'exploitation 2024 par groupes de comptes.....	11
2.4.	Revenus d'exploitation 2024	18
3.	Chapitres autofinancés.....	20
3.1.	7100 — Approvisionnement en eau	20
3.2.	7200 — Traitement des eaux usées	21
3.3.	7301 — Gestion des déchets ménages	21
3.4.	7303 — Gestion des déchets entreprises.....	21
3.5.	8791 — Chauffages à distance	22
4.	Indicateurs financiers	22
5.	Budget des investissements 2024.....	23
5.1.	Budget détaillé	23
5.2.	Préfinancement	25
6.	Conclusion	26
7.	Projets d'arrêtés.....	28
7.1.	Budget 2024	28
7.2.	Préfinancement.....	30
7.3.	Financement des coûts d'élimination des déchets urbains des ménages	32
8.	Annexes	33

Liste des tableaux

Tableau 1	Synthèse du budget 2024	4
Tableau 2	Groupes de comptes présentant les plus importantes variations.....	5
Tableau 3	Compte d'exploitation par dicastère fonctionnel à 1 position	8
Tableau 4	Compte d'exploitation par dicastère institutionnel.....	11
Tableau 5	Salaires et charges sociales.....	11
Tableau 6	Charges de biens et services.....	12
Tableau 7	Charges d'amortissements	14
Tableau 8	Charges financières.....	15
Tableau 9	Revenus financiers.....	15
Tableau 10	Charges de transferts (sans l'amortissement des subventions d'investissements)	17
Tableau 11	Revenus de transferts	17
Tableau 12	Péréquation financière	18
Tableau 13	Revenus fiscaux	19
Tableau 14	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	19
Tableau 15	Compte 2900100 - Financement spécial eau potable	20
Tableau 16	Compte 2900200 - Financement spécial assainissement	21
Tableau 17	Compte 2900300 - Financement spécial déchets ménages	21



Tableau 18	Compte 2900500 - Financement spécial élimination des déchets entreprises	22
Tableau 19	Compte 2900600 - Financement spécial chauffage à distance	22
Tableau 20	Indicateurs financiers	23
Tableau 21	Investissements 2024	24
Tableau 22	Répartition PA / PF investissements 2024	24
Tableau 23	Autofinancement	24
Tableau 24	Plan financier du préfinancement	26

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
AVN	<i>Ambulances des Vallées Neuchâteloises Sàrl</i>	MAÉ	<i>Ma journée à l'école</i>
CC	<i>Crédit-cadre</i>	MCHF	<i>Millions</i>
ECAP	<i>Établissement cantonal d'assurance et de prévention</i>	PA	<i>Patrimoine administratif</i>
EP	<i>Eau potable</i>	PF	<i>Patrimoine financier</i>
EU	<i>Eaux usées</i>	PGEE	<i>Plan général d'évacuation des eaux</i>
HVDA	<i>Hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes</i>	Rén	<i>Rénovation</i>
IPC	<i>Indice des prix à la consommation</i>	RLFinEC	<i>Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes, du 20 août 2014</i>
LFinEC	<i>Loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014</i>	SCOM	<i>Service cantonal des communes</i>
LHand	<i>Loi sur l'égalité pour les handicapés, du 13 décembre 2002</i>	STEP	<i>Station d'épuration</i>
LSt	<i>Loi sur le statut des fonctionnaires, du 25 juin 1995</i>	SSCL	<i>Syndicat régional de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois</i>
		TVA	<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>



Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Nous soumettons à votre examen et à votre approbation le budget 2024 tel qu'adopté par le Conseil communal après consultation de la Commission de gestion et des finances.

1. Introduction

L'approche du Conseil communal pour l'élaboration du budget 2024 se base, au travers d'une démarche prospective, sur l'évaluation de l'impériosité de la dépense en considérant deux groupes d'enjeux majeurs : celui relatif à l'exploitation durable et exemplaire de l'administration ainsi que celui prenant en considération les risques pouvant porter atteinte à la santé et à la sécurité publique. Équilibrer le compte de résultats faisait évidemment partie de l'équation, cette volonté s'inscrivant aussi dans une perspective de croissance des investissements, celle qui permet à la fois le maintien de la valeur du patrimoine et la génération de nouveaux revenus.

Par rapport aux comptes 2022, la progression des charges du budget 2024 est de 7.20%, celle des revenus affichant une variation positive de 5.46%. Par rapport au budget 2023, les variations sont inversées puisque pour 2024 les revenus (+ CHF 6'235'288) progressent plus vite que les charges (+ CHF 4'773'056). En conséquence, le résultat 2024 projeté présente un excédent de revenus de CHF 1'811, après constitution d'un préfinancement de CHF 565'000 pour l'agrandissement du collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane.

La singularité du budget 2024 réside dans le fait que les revenus fiscaux et ceux liés au système péréquatif sont en nette amélioration, ce qui contrebalance les charges supplémentaires tant par rapport au budget 2023 que par rapport aux comptes 2022.

Libellés	Budget 2024	Budget 2023	Écarts B2024 vs B2023	Écarts B2024 vs - B2023 en %	Comptes 2022	Écarts B2024 vs C2022	Écarts B2024 vs - C2022 en %
Total des charges	95'907'740	91'134'684	4'773'056	5.24%	89'465'515	6'442'225	7.20%
Total des revenus	-95'909'551	-89'674'263	-6'235'288	6.95%	-90'945'592	-4'963'960	5.46%
Total du compte de résultats	-1'811	1'460'421	-1'462'232		-1'480'076	1'478'265	

Tableau 1 Synthèse du budget 2024

2. Budget d'exploitation 2024

Le présent rapport présente de manière détaillée les rubriques du budget d'exploitation 2024. Il explique les variations principales en regard du budget 2023 et par rapport aux comptes 2022.

Le renchérissement des produits et de quelques prestations, survenu au cours de ces 10 derniers mois, a été pris en considération. Cela impacte de manière non négligeable les charges d'exploitation.



2.1. Rubriques présentant les écarts les plus importants

Les groupes de comptes, dont la variation des charges et des revenus inscrits au budget 2024, sont les plus importants sont les suivants :

Groupes de comptes	Budget 2024 écarts les plus importants	Budget 2023 écarts les plus importants	Écarts B2024 vs B2023	Écarts B2024 vs - B2023 en %	Comptes 2022	Écarts B2024 vs C2022	Écarts B2024 vs - C2022 en %
301 Salaires admin. et techn.	11'954'521	11'006'750	947'771	8.61%	11'197'100	757'421	6.76%
302 Salaires enseignants	17'739'985	17'219'450	520'535	3.02%	16'845'792	894'193	5.31%
304 + 305 Charges sociales	8'136'938	7'970'090	166'848	2.09%	7'292'525	844'413	2.09%
313 Prestations de service et honoraires	9'940'338	8'433'733	1'506'605	17.86%	8'559'147	1'381'191	16.14%
361 Facture sociale	8'553'008	9'329'967	-776'959	-8.33%	7'677'613	875'395	11.40%
387 Amortissements supplémentaires	2'154'700	713'210	1'441'490	202.11%	1'150'816	1'003'884	87.23%
Total des charges dont les écarts sont les plus importants	58'479'490	54'673'200	3'806'290		52'722'992	5'756'497	
400 Impôts directs, personnes physiques	-38'764'300	-37'825'000	-939'300	2.48%	-37'820'063	-944'237	2.50%
401 Impôts directs, personnes morales	-3'883'700	-3'285'000	-598'700	18.23%	-3'277'242	-606'458	18.51%
362 + 462 Péréquation financière	-7'408'300	-5'682'117	-1'726'183	30.38%	-5'663'332	-1'744'968	30.81%
463 Subventions des collectivités publi.	-11'220'300	-10'635'050	-585'250	5.50%	-10'753'485	-466'815	4.34%
Total des revenus dont les écarts sont les plus importants	-61'276'600	-57'427'167	-3'849'433		-57'514'121	-3'762'479	

Tableau 2 Groupes de comptes présentant les plus importantes variations

Les raisons de ces variations s'expliquent de la manière suivante :

<p>(301) Salaires administratifs et techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les salaires comprennent un échelon supplémentaire (en moyenne 0.89% de la masse salariale budgétée ou CHF 139'300) et l'adaptation due au renchérissement (2.2%) représente un montant d'environ CHF 317'000. Le salaire des conseillers communaux varie uniquement en fonction du renchérissement. Selon le règlement sur le statut des membres du Conseil communal, les conditions financières en lien avec le départ d'au moins deux membres en juin 2024 sont également prises en compte. ➤ Délégué à l'énergie : le montant budgété avec prudence correspond à un taux d'emploi de 90% depuis le 01.03.2024 – CHF 105'000 charges comprises. ➤ Conseiller SSE (service socio-éducatif), le montant budgété concerne un poste à 100% depuis le 01.01.2024 – CHF 128'000 charges comprises. ➤ Bibliothécaire aux écoles, le montant est budgété pour un poste à 25% depuis le 01.01.2024 – CHF 24'800, charges comprises. ➤ Collaborateur socio-administratif : le montant correspond à un taux d'emploi de 50% depuis le 01.05.2024 – CHF 31'525 charges comprises. ➤ Les personnes engagées dans les structures parascolaires représentent une variation d'EPT de +2.91, pour un montant d'environ CHF 263'000 charges comprises.
---	--



	<ul style="list-style-type: none">➤ Conformément à la directive n° 12 de l'office des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée (OSAE), 2.41 EPT (1.68 EPT parascolaire, 0.73 EPT école) pour le suivi d'enfants à besoins spécifiques (EBS) ont été prévus sur une période de sept mois, représentant un montant d'environ CHF 130'000. La majeure partie de ce coût est compensé par une aide cantonale.
(302) Salaires enseignants	<ul style="list-style-type: none">➤ En raison de l'évolution du nombre d'élèves, des variations de répartition des EPT sont nécessaires entre les cycles ainsi que l'engagement de 2.7 EPT d'enseignants supplémentaires dans les classes (CHF 299'500 charges sociales comprises).➤ Les salaires comprennent un échelon supplémentaire et l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) à hauteur de 2.2% conformément au calcul du service des ressources humaines de l'État (CHF 386'000 charges sociales comprises).
(304 + 305) Charges sociales	<ul style="list-style-type: none">➤ Les postes supplémentaires et les augmentations du personnel administratif et technique et du personnel enseignant impactent les charges sociales.
(313) Prestations de services et honoraires	<ul style="list-style-type: none">➤ Concernant la prestation de médecine de premier recours (ambulance), la Commune de Val-de-Ruz doit payer une avance plus importante que celle de Val-de-Travers à Ambulances des Vallées Neuchâteloises Sàrl (AVN), relative au nombre d'habitants de la Commune (CHF 486'500). De plus, en raison de la baisse du nombre de trajets d'ambulances sur tout le canton en 2023 (les coûts fixes du dispositif ambulancier cantonal demeurant les mêmes), une hausse de la participation par habitant pour toutes les communes du canton est prévue pour 2024. En fonction du mécanisme d'avances financières consenties par les deux Communes pour le fonctionnement d'AVN, cette hausse des avances est partiellement compensée par le remboursement du pot commun plus conséquent à Val-de-Ruz qu'à Val-de-Travers, toujours en fonction du nombre d'habitants.➤ La répartition des coûts liés au projet « MAÉ » n'étant pas connue, seule une charge nette a été budgétée dans le compte 3131000-212180 (CHF 105'700).➤ Le coût de l'adhésion au syndicat régional de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) est prévu dans ce groupe de comptes (CHF 68'000).➤ La répartition plus détaillée du budget de Viteos SA augmente ce groupe de compte de quelque CHF 931'000 et diminue d'autant le groupe 314 dans lequel ces détails étaient noyés.
(361) Facture sociale	<ul style="list-style-type: none">➤ De manière générale, en raison d'une situation conjoncturelle favorable et du résultat d'une gestion qui, au fil de ces dernières années, s'est amélioré, cette charge diminue tout en sachant que le Conseil d'État a décidé d'inclure dans le pot commun des prestations en lien avec le domaine social qu'il finançait à 100% auparavant. Le détail figure au chapitre 2.2 ci-après.

<p>(387) Amortissements supplémentaires <small>(par prélèvements aux fonds)</small></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il s'agit des prélèvements aux fonds destinés à diminuer le coût net des investissements. Ces prélèvements sont estimés à CHF 1.44 million de plus qu'au budget 2023 et de CHF 1 million de plus qu'aux comptes 2022 et concernent le fonds pour l'approvisionnement en eau, le fonds pour l'épuration des eaux et le fonds à vocation énergétique.
<p>(400 + 401) Impôts directs, personnes physiques et morales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les tableaux de bord communaux fournis par le service des contributions à fin septembre laissent présager des rentrées fiscales en hausse, tant par rapport aux comptes 2022 que par rapport au budget 2023. Le détail figure dans le tableau 13 plus loin dans ce rapport.
<p>(362 + 462) Péréquation financière</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La péréquation des ressources est basée, pour l'année 2024, sur les comptes 2020 à 2022. Avec ces nouvelles bases, la Commune bénéficie d'une augmentation de ce poste de quelque CHF 539'000 par rapport au budget 2023 et de CHF 1.025 million en comparaison des comptes 2022. ➤ Il en va de même pour les charges scolaires, qui ont pour effet une augmentation de la péréquation horizontale de CHF 64'500 par rapport au budget 2023 et de CHF 126'300 comparativement aux comptes 2022. ➤ Pour la péréquation des charges préscolaires, la Commune reste contributrice à hauteur de CHF 96'900, montant en baisse de CHF 32'200 par rapport au budget 2023 et de CHF 51'000 pour les comptes 2022. ➤ La Commune devient contributrice à hauteur de CHF 18'900 de la péréquation des charges parascolaires, encore bénéficiaire de CHF 26'000 au budget 2023 et de CHF 45'000 aux comptes 2022. ➤ La répartition des charges géo-topographiques (péréquation verticale), que le Grand Conseil doit encore valider, apporte un revenu supplémentaire de CHF 1.352 million, soit CHF 1.09 million de plus qu'au budget 2023 et comptes 2022.
<p>(463) Subventions des collectivités publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les subventions cantonales et fédérales pour l'accueil pré et parascolaire augmentent de CHF 187'000 par rapport au budget 2023 et de CHF 132'000 par rapport aux comptes 2022. ➤ Les subventions sur les salaires du personnel enseignant augmentent de CHF 392'000 par rapport au budget 2023 et de CHF 212'000 en comparaison des comptes 2022.



2.2. Charges d'exploitation 2024 – Vue générale

Le budget 2024 par dicastère fonctionnel est présenté dans le tableau suivant. Les écarts par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022 sont expliqués à la suite de ce dernier.

Dicastère fonctionnel	Budget 2024	Budget 2023	Écarts B2024 vs B2023	Écarts B2024 vs - B2023 en %	Comptes 2022	Écarts B2024 vs C2022	Écarts B2024 vs - C2022 en %
0 Administration générale	5'200'609	6'117'522	-916'913	-14.99%	6'373'027	-1'172'418	-18.40%
1 Ordre et sécurité publique	1'852'826	1'581'855	270'971	17.13%	1'295'625	557'200	43.01%
2 Formation	25'807'917	23'739'730	2'068'187	8.71%	23'254'540	2'553'377	10.98%
3 Culture, sports, loisirs	2'536'291	2'413'831	122'460	5.07%	2'236'082	300'208	13.43%
4 Santé	1'013'094	855'090	158'004	18.48%	836'945	176'149	21.05%
5 Sécurité sociale	11'313'921	11'842'898	-528'977	-4.47%	10'286'636	1'027'284	9.99%
6 Trafic	6'557'040	6'233'600	323'440	5.19%	5'817'000	740'040	12.72%
7 Protection de l'environnement	1'135'562	1'054'267	81'295	7.71%	2'145'969	-1'010'407	-47.08%
8 Économie publique	-331'370	-487'480	156'110	-32.02%	-288'800	-42'570	14.74%
9 Finances et impôts	-55'087'701	-51'890'892	-3'196'809	6.16%	-52'165'774	-2'921'927	5.60%
Total	-1'811	1'460'421	-1'462'232		-208'748	206'936	

Tableau 3 Compte d'exploitation par dicastère fonctionnel à 1 position

<p>0 Administration générale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le budget 2023 comprend CHF 309'000 (rubrique 3010099-140220) représentant l'augmentation de l'IPC non réparti dans les différentes rubriques fonctionnelles. ➤ Dans le budget 2023, la rubrique 3055000-140220 contient la totalité de la hausse des contrats d'assurances de personnes. En 2024, ces charges sont réparties dans les différentes fonctionnelles. Cela représente un écart de CHF 302'700. ➤ Les prestations informatiques, soit les rubriques 3133200-150220 et 3158000-150220 sont réparties dans les différentes fonctionnelles, ce qui ne se faisait pas les années précédentes. Cette répartition engendre une diminution de CHF 400'000 par rapport au budget 2023. ➤ Les amortissements des bâtiments du patrimoine administratif (PA) baissent de CHF 133'000.
<p>1 Ordre et sécurité publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le coût de l'adhésion au SSCL est estimé à CHF 68'000. ➤ Les soldes des pompiers sont estimées à CHF 39'000 de plus qu'au budget 2023. L'ajustement est réalisé en fonction des indemnités versées aux employeurs lorsqu'une personne prend sur son temps de travail pour se former dans un domaine spécifique d'intervention. ➤ La rubrique « Matériel de lutte contre l'incendie » a été augmentée de CHF 23'000 en raison du contrat de maintenance des appareils respiratoires à fréquence fixe (chaque année et plus tous les quatre ans). Il s'agit de l'application d'une directive obligatoire liée à la santé et la sécurité au travail.



<p>2 Formation</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Les charges salariales du cycle 2 augmentent de CHF 687'000 par rapport au budget 2023 et de CHF 697'000 comparativement aux comptes 2022.➤ En contrepartie, les subventions sur les traitements de ce même cycle 2 augmentent de CHF 298'000 (budget 2023), respectivement CHF 232'000 (comptes 2022).➤ Les coûts globaux de l'accueil pré et parascolaire, avec l'augmentation des places prévues dès la rentrée 2023 et le lancement du projet « MAÉ », augmentent de CHF 655'000 par rapport au budget 2023 et de CHF 509'700 en comparaison des comptes 2022.
<p>3 Culture, sports, loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ L'entretien des salles de sports et autres bâtiments destinés à la culture, aux sports et aux loisirs est augmenté de CHF 28'000 par rapport au budget 2023 et de CHF 41'700 pour ce qui est des comptes 2022, pour répondre aux normes sanitaires imposées par le canton, en attendant le plan de rénovation général des infrastructures.➤ La part des coûts informatiques à charge de ce dicastère fonctionnel est de CHF 15'000, rien n'y figurant les années précédentes puisque ces coûts étaient regroupés sous la fonctionnelle de l'administration générale (0220).➤ Le prix des produits chimiques pour le traitement d'eau des piscines augmente en 2024, induisant un coût supplémentaire de CHF 10'000 par rapport au budget 2023 et de CHF 3'300 comparativement aux comptes 2022.➤ La rectification de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en fin d'année ne figurait pas au budget 2023, ce qui engendre un écart de CHF 20'000, alors qu'il n'est que de CHF 13 par rapport aux comptes 2022.
<p>4 Santé</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ La différence est due aux coûts d'AVN dont l'explication figure au point 2.1 ci-avant.➤ Selon le budget de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), les coûts de la mission de secours « Grimp – missions communautaires » sont en forte hausse, induisant un coût supplémentaire de CHF 93'400 par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022.
<p>5 Sécurité sociale</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Le coût net de la facture sociale baisse de CHF 931'000.➤ Le Conseil d'État a décidé de reporter une partie des coûts liés aux prestations délivrées par la Fondation en faveur des adultes en difficulté sociale ainsi que la participation au financement de la Bourse d'étude destinée à la formation des personnes issues de l'asile. Ces variations ont pour conséquence une augmentation des charges de CHF 153'700.➤ Le coût de fonctionnement du Guichet social régional progresse de CHF 130'000, notamment du fait de l'augmentation de personnel induite par les demandes croissantes des personnes en âge de retraite.➤ Le coût net des crèches augmente de CHF 60'000. Part communale dans et hors commune facturée par les crèches, le B2023 étant sous-évalué.



<p>6 Trafic et télécommunication</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ La mise en place d'une mobilité douce en contrepartie de l'installation de Groupe E SA à Malvilliers induit des coûts de quelque CHF 92'000. Ainsi, les dépenses augmentent de CHF 57'500 de plus qu'au budget 2023 et de CHF 78'000 par rapport aux comptes 2022. Il s'agit d'achat de vélos standards et électriques, de l'installation de deux stations de recharge ainsi que des logiciels pour la gestion y relative, notamment.➤ Le pot commun des transports présente une charge supplémentaire de CHF 195'000 par rapport au budget 2023 et de CHF 352'800 en comparaison des comptes 2022. Cette variation est principalement induite par l'augmentation des coûts de l'énergie.
<p>7 Protection et aménagement de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Une des missions de secours concerne les accidents entraînant une pollution aux hydrocarbures, comptabilisée dans la fonctionnelle « 7690 lutte contre la pollution de l'environnement ». Selon le budget dicté par l'ECAP, cette position augmente de CHF 37'000 par rapport au budget 2023 et de CHF 39'000 comparativement aux comptes 2022.➤ La fonctionnelle « 7900 aménagement du territoire » prévoit des coûts d'archivage spécifique de CHF 20'000 pour la première fois, une augmentation des honoraires de conseillers externes de CHF 18'000 (budget 2023) et de CHF 12'500 (comptes 2022) et une augmentation des amortissements de CHF 25'200 (budget 2023) et de CHF 27'000 (comptes 2022).
<p>8 Économie publique</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ La perte de la sylviculture est estimée à CHF 94'000 au budget 2024 alors que le budget 2023 prévoyait un bénéfice de CHF 204'000 et que les comptes 2022 présentaient une perte de CHF 208'000.➤ Le nouveau plan quinquennal visant à soutenir l'association Parc régional Chasseral dans le cadre de mesures en lien avec la valorisation des chemins pionniers et l'implantation de franges urbaines, fait augmenter les charges de la fonctionnelle tourisme (8400) de CHF 47'000 (budget 2023) et de CHF 57'000 (comptes 2022).
<p>9 Finances et impôts</p>	<ul style="list-style-type: none">➤ Les impôts (groupe 40) augmentent de CHF 2.17 millions et la péréquation financière augmente de CHF 1.68 million par rapport au budget 2023 et de, respectivement, CHF 1.8 million et de CHF 2.0 millions par rapport aux comptes 2022.

Les charges expliquées ci-dessus se retrouvent dans la vision globale par dicastère institutionnel (tableau 4), mais dans des proportions différentes puisque les comptes fonctionnels sont répartis dans ces dicastères.



Dicastère institutionnel	Budget 2024	Budget 2023	Écarts B2024 vs B2023	Écarts B2024 vs - B2023 en %	Comptes 2022	Écarts B2024 vs C2022	Écarts B2024 vs - C2022 en %
1 Finances, personnel et bâtiments	-40'220'389	-36'405'132	-3'815'257	10.48%	-35'099'961	-5'120'428	14.59%
2 Société, santé, sécurité et énergies	11'478'879	11'618'122	-139'243	-1.20%	9'773'102	1'705'777	17.45%
3 Travaux publics, eaux, forêts et environnement	1'374'358	839'578	534'780	63.70%	482'015	892'343	185.13%
4 Éducation, jeunesse et sports-loisirs-culture	23'198'105	21'643'308	1'554'796	7.18%	21'240'038	1'958'067	9.22%
5 Aménage. du territoire, économie, tourisme et mobilité	2'485'430	2'218'575	266'855	12.03%	1'986'212	499'218	25.13%
6 Chancellerie	1'681'806	1'545'970	135'836	8.79%	1'409'847	271'959	19.29%
Total	-1'811	1'460'421	-1'462'232		-208'748	206'936	

Tableau 4 Compte d'exploitation par dicastère institutionnel

2.3. Charges d'exploitation 2024 par groupes de comptes

2.3.1 Salaires et charges (groupe 30)

Les charges de personnel sont estimées à CHF 39.9 millions pour 2024 ou 41.5% des charges brutes totales du budget 2024. Le budget des salaires administratifs et techniques tient compte, comme mentionné au point 2.1, de la création de postes supplémentaires non encore pourvus, d'un échelon supplémentaire et de l'adaptation de l'IPC. Le budget des salaires du personnel enseignant (rubrique 302) comprend l'augmentation d'un échelon pour ceux qui n'ont pas atteint le dernier échelon et l'adaptation de l'IPC. Ces éléments justifient l'écart entre les budgets 2024 et 2023. L'écart entre le budget 2024 et les comptes 2022, outre ce qui précède, est la conséquence des postes créés en 2022 et dont l'effet global ne se voit qu'à partir de l'exercice comptable 2023.

Groupe de comptes « salaires et charges »	Budget 2024	Budget 2023	Écarts B2024 vs B2023	Écarts B2024 vs - B2023 en %	Comptes 2022	Écarts B2024 vs C2022	Écarts B2024 vs - C2022 en %
300 Autorités et commissions	847'185	810'850	36'335	4.48%	802'867	44'318	5.52%
301 Salaire perso. administratif et technique	11'954'521	11'006'750	947'771	8.61%	11'197'100	757'421	6.76%
302 Salaires enseignants	17'739'985	17'219'450	520'535	3.02%	16'845'792	894'193	5.31%
<i>Cycle 1</i>	<i>4'335'000</i>	<i>4'571'250</i>	<i>-236'250</i>	<i>-5.17%</i>	<i>4'120'672</i>	<i>214'328</i>	<i>5.20%</i>
<i>Cycle 2</i>	<i>6'542'000</i>	<i>6'018'550</i>	<i>523'450</i>	<i>8.70%</i>	<i>6'070'489</i>	<i>471'511</i>	<i>7.77%</i>
<i>Cycle 3</i>	<i>7'149'000</i>	<i>6'663'450</i>	<i>485'550</i>	<i>7.29%</i>	<i>6'975'807</i>	<i>173'193</i>	<i>2.48%</i>
<i>Salaire du personnel d'encadrement hors cycles</i>	<i>373'985</i>	<i>366'200</i>	<i>7'785</i>	<i>2.08%</i>	<i>344'212.9</i>	<i>29'772</i>	<i>8.65%</i>
<i>Remboursement indemnités maladie</i>	<i>-660'000</i>	<i>-400'000</i>	<i>-260'000</i>	<i>39.39%</i>	<i>-665'389</i>	<i>5'389</i>	<i>-0.81%</i>
303 Travailleurs temporaires	791'000	718'000	73'000	10.17%	1'007'781	-216'781	-21.51%
304 Allocations	383'769	407'940	-24'171	-5.93%	447'659	-63'891	-14.27%
305 Cotisations patronales	7'753'169	7'562'150	191'019	2.53%	6'844'866	908'304	13.27%
309 Autres charges de personnel	409'270	337'040	72'230	21.43%	350'525	58'745	16.76%
Total	39'878'899	38'062'180	1'816'719		37'496'590	2'382'309	

Tableau 5 Salaires et charges sociales

2.3.2 Charges de biens, services et marchandises (groupe 31)

Ce groupe de comptes représente CHF 21.4 millions, soit CHF 1.56 million de plus qu'au budget 2023 ou encore une augmentation de CHF 3.07 millions par rapport aux comptes 2022.



Groupe de comptes « biens, services et marchandises »	Budget 2024	Budget 2023	Écarts B2024 vs B2023	Écarts B2024 vs - B2023 en %	Comptes 2022	Écarts B2024 vs C2022	Écarts B2024 vs - C2022 en %
310 Matériel et marchandises	2'559'610	2'283'185	276'425	12.11%	2'269'407	290'203	12.79%
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	595'550	493'550	102'000	20.67%	379'475	216'075	56.94%
312 Alimentation et élimination	2'152'435	1'975'937	176'498	8.93%	1'857'322	295'113	15.89%
313 Prestations de services et honoraires	9'940'338	8'433'733	1'506'605	17.86%	8'559'147	1'381'191	16.14%
314 Travaux de gros entretien	3'303'300	3'966'980	-663'680	-16.73%	2'785'177	518'123	18.60%
315 Entretien des biens meubles et immo. incorporelles	1'031'080	980'730	50'350	5.13%	877'128	153'952	17.55%
316 Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	537'775	522'918	14'857	2.84%	442'365	95'410	21.57%
317 Dédommagements	667'679	644'060	23'619	3.67%	619'044	48'635	7.86%
318 Réévaluations sur créances	522'500	520'300	2'200	0.42%	428'797	93'703	21.85%
319 Diverses charges d'exploitation	78'890	19'090	59'800	313.25%	113'346	-34'456	-30.40%
Total	21'389'157	19'840'483	1'548'674		18'331'209	3'057'948	

Tableau 6 Charges de biens et services

Dans le détail, les explications de l'évolution des charges sont les suivantes :

<p>310 Matériel et marchandises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les produits chimiques (compte 3101072) tant pour les piscines que pour la station d'épuration (STEP) augmentent de CHF 19'000 par rapport au budget 2023, mais de seulement CHF 2'400 en comparaison des comptes 2022. ➤ Les élections communales 2024 font augmenter les imprimés, publications et copies (3102000) de CHF 18'000 par rapport au budget 2023, respectivement CHF 16'500 pour les comptes 2022. ➤ L'augmentation de la quantité des repas (3105000) pour le parascolaire, du fait de l'ouverture de places supplémentaires, mais aussi d'une hausse des prix, provoque une hausse des coûts de CHF 34'500 par rapport au budget 2023 et de CHF 44'000 comparativement aux comptes 2022. ➤ Les frais de réception de la chancellerie (3105100) augmentent de CHF 25'500 du fait de la réception de la présidence du Grand Conseil en 2024.
<p>311 Immobilisations ne pouvant pas être portées à l'actif</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En compensation de l'implantation du centre logistique du Groupe E SA à Malvilliers, des mesures de mobilité douce sont exigées. Des vélos doivent être achetés, ce qui provoque une variation de CHF 20'500 par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022. ➤ Comme indiqué ci-avant, le coût du contrat de maintenance des appareils respiratoires alourdit le compte (3111036) de CHF 23'100 par rapport au budget 2023 et de CHF 18'000 par rapport aux comptes 2022. ➤ Le besoin en matériel informatique pour les écoles et le parascolaire (3113000) fait augmenter ce compte de CHF 52'500 (budget 2023) et de CHF 57'200 (comptes 2022).



	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'intégration d'un nouveau module informatique de gestion du personnel parascolaire (3118000) représente une charge supplémentaire de CHF 14'000 par rapport au budget 2023 et de CHF 15'500 en comparaison des comptes 2022.
<p>312 Alimentation et élimination</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les coûts d'électricité des installations d'eau potable étaient contenus dans les quelques comptes que Viteos SA mettait à disposition jusqu'à fin 2021. L'affinage des positions dès 2022 fait que ces coûts sont séparés, raison pour laquelle le compte 3120001 augmente de CHF 291'000 par rapport au budget 2023 et de CHF 130'000 pour ce qui est des comptes 2022. ➤ Le compte chauffage du PA (3120002) baisse de CHF 121'700 par rapport au budget 2023 et augmente de CHF 93'000 comparativement aux comptes 2022. Une surévaluation du budget 2023 explique l'écart en question.
<p>313 Prestations de services et honoraires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les charges d'AVN (3130000) augmentent de CHF 486'500 (budget 2023) et de CHF 621'000 (comptes 2022), pour les raisons évoquées au point 2.2 ci-dessus. ➤ Viteos SA a également mieux détaillé les coûts liés à la production et à la distribution d'eau qui figurent dans le groupe de comptes 314. Ainsi, plusieurs comptes (3130060 à 3130064) ont été ouverts et ceux-ci cumulent des charges de CHF 931'200 qui ne figuraient pas au budget 2023, mais déjà aux comptes 2022 pour un total de CHF 996'394, soit CHF 65'200 de moins qu'au budget 2024. ➤ Le coût net du projet MAÉ est également prévu dans ce groupe de comptes (3131000) pour CHF 105'700. ➤ Une nouvelle répartition des coûts informatiques, au travers d'une nouvelle convention avec le service informatique de l'État de Neuchâtel (SIEN), fait baisser les prestations de services informatiques (3133200) de CHF 75'000 par rapport au budget 2023 et de CHF 28'000 pour ce qui est des comptes 2022.
<p>314 Travaux de gros entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les charges liées au plan quinquennal de l'association Parc régional Chasseral de CHF 47'000 ont été prévues dans ce groupe (3140000) par mesure de simplification. ➤ Le montant consacré à l'entretien courant des routes augmente de CHF 61'000 (budget 2023) et de CHF 115'000 (comptes 2022). Les frais de déneigement en 2022 étaient particulièrement bas, ce qui explique l'écart conséquent. Pour 2024, un programme d'interventions prioritaires a été établi et pré-chiffré de manière plus précise que par le passé. Le nombre de ces réparations de trottoirs, chaussées, exutoires d'eau est appelé à augmenter à cause d'un retard qui s'est manifestement cumulé ces dernières années. ➤ Les frais de production et de distribution de Viteos SA baissent de CHF 778'000 (budget 2023) et augmentent de CHF 95'000 (comptes 2022).
<p>315 Entretien des biens meubles et immob. incorporelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La maintenance de logiciels (3158000), principalement les mises à jour de versions, augmente de CHF 101'000 (budget 2023) et de CHF 105'000 (comptes 2022). ➤ L'entretien du mobilier urbain (3159000) baisse de CHF 58'000 par rapport au budget 2023, mais augmente de CHF 27'000 comparativement aux comptes 2022.
<p>317 Dédommagements</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les frais de déplacements (3170000) augmentent de CHF 24'000 (budget 2023) et de CHF 23'000 (comptes 2022).



	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les camps et courses scolaires et parascolaires (3171000) augmentent de CHF 16'300 (budget 2023) et de CHF 42'000 (comptes 2022).
319 Diverses charges d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ce groupe varie chaque année en fonction de la TVA sur la forêt, celle-ci étant calculée au taux de dette fiscale nette.

2.3.3 Amortissements (groupe 33)

Le degré de certitude quant au calcul du montant des amortissements est fonction du degré de certitude de réalisation des investissements prévus. De plus, au moment de l'établissement du budget, le montant des investissements à comptabiliser au 31 décembre 2023 reste lui aussi incertain.

Les écarts exposés ci-dessous proviennent d'investissements totalement amortis en 2024, dont les taux d'amortissement sont plus élevés que ceux concernant les nouvelles immobilisations.

Libellés	Budget 2024	Budget 2023	Écarts B2024 vs B2023	Écarts B2024 vs - B2023 en %	Comptes 2022	Écarts B2024 vs C2022	Écarts B2024 vs - C2022 en %
330 Immobilisations corporelles du PA	7'304'400	7'546'000	-241'600	-3.20%	7'480'260	-175'860	-2.35%
332 Immobilisations incorporelles	2'600	7'000	-4'400	-62.86%	6'035	-3'435	-56.91%
366 Subventions d'investissements	24'000	22'000	2'000	9.09%	12'480	11'520	92.31%
Total	7'331'000	7'575'000	-244'000		7'498'774	-167'774	

Tableau 7 Charges d'amortissements

2.3.4 Charges et revenus financiers (groupes 34 - 44)

Les charges financières sont constituées des intérêts et frais sur les emprunts, qui représentent CHF 1.6 million, ainsi que les charges des biens immobiliers du patrimoine financier (PF) qui se montent à CHF 1.2 million. Dans ce groupe, l'élément le plus volatil est la réévaluation des biens du PF. Il est très difficile de la prévoir, même si la liste des immeubles à traiter est déjà établie. Les outils manquent pour prévoir ces évolutions et il est nécessaire d'attendre l'estimation des mandataires pour en connaître l'ampleur. Il faut également rester prudent sur l'évolution des intérêts des emprunts, l'actuelle volatilité des marchés étant importante.



Libellés	Budget 2024	Budget 2023	Écart B2024 vs B2023	Écart B2024 vs - B2023 en %	Comptes 2022	Écart B2024 vs C2022	Écart B2024 vs - C2022 en %
340 Intérêts passifs	1'556'050	1'538'000	18'050	1.17%	1'436'309	119'741	8.34%
342 Frais d'acquisition de capitaux, frais admin.	1'500	9'000	-7'500	-83.33%	328	1'172	357.88%
343 Charges des biens-fonds PF	946'400	1'032'925	-86'525	-8.38%	1'167'677	-221'277	-18.95%
344 Réévaluations immobilisations PF	220'000	203'100	16'900	8.32%	164'164	55'836	34.01%
349 Différentes charges financières	1'000	1'500	-500	-33.33%	153'390	-152'390	-99.35%
Total	2'724'950	2'784'525	-59'575		2'921'868	-196'918	

Tableau 8 Charges financières

Libellés	Budget 2024	Budget 2023	Écart B2024 vs B2023	Écart B2024 vs - B2023 en %	Comptes 2022	Écart B2024 vs C2022	Écart B2024 vs - C2022 en %
440 Revenus des intérêts	-347'300	-327'000	-20'300	6.21%	-359'713	12'413	-3.45%
441 Gains réalisés PF	0	-518'000	518'000	-100.00%	-82'000	82'000	-100.00%
442 Revenus de participations PF	0	-226'000	226'000	-100.00%	-227'665	227'665	-100.00%
443 Produits des biens-fonds PF	-3'413'800	-3'432'700	18'900	-0.55%	-3'333'761	-80'039	2.40%
444 Réévaluations immobilisations PF	-450'000	-489'100	39'100	-7.99%	-169'342	-280'658	165.73%
447 Produits des biens-fonds PA	-920'964	-903'928	-17'036	1.88%	-1'024'959	103'995	-10.15%
449 Autres revenus financiers	0	-165'000	165'000	-100.00%	-105'147	105'147	-100.00%
Total	-5'132'064	-6'061'728	929'664		-5'302'587	170'523	

Tableau 9 Revenus financiers

2.3.4.1 340 Intérêts passifs – 440 Revenus des intérêts

La hausse des taux d'intérêt dès le milieu de l'année 2022 se poursuit et le budget 2024 doit en tenir compte. Pour rappel, les renouvellements d'emprunts réalisés en 2023 ont été conclus à des taux compris entre 1.9% et 2.1% arrondis (groupe 340).

Les revenus des intérêts (groupe 440) ne comprennent pas seulement les intérêts des comptes-courants qui restent quasi nuls ; sont également prévus les intérêts moratoires sur les impôts des personnes physiques et morales, pour quelque CHF 338'500, et l'intérêt sur le prêt accordé à AVN de CHF 7'300.

2.3.4.2 441 Gains réalisés PF

À l'heure de l'établissement du budget 2024, contrairement à l'exercice 2023, aucun projet de vente de biens-fonds du PF n'est prévu.

2.3.4.3 342 Frais d'acquisition des capitaux, frais administratifs – 442 Revenus des participations PF

Le renouvellement d'emprunts en 2024 (CHF 10 millions) engendrera des frais de courtage (groupe 342).

Jusqu'au bouclage 2022, la totalité des dividendes touchés était comptabilisée dans le compte 4420000. Or, ce compte est destiné à enregistrer les dividendes du PF uniquement, lesquels sont quasi inexistantes. Les dividendes du PA sont comptabilisés dans le groupe de comptes 445.



2.3.4.4 343 Charges des biens-fonds PF – 443 Produits des biens-fonds PF

L'entretien courant des biens du PF (3431000 et 3431300), les primes d'assurances (3439400) et les interventions de tiers (3439500) restent stables par rapport au budget 2023 et baissent de CHF 53'000 en comparaison des comptes 2022. Concernant les entretiens, une part du budget est consacrée aux réparations inhérentes à la survenance d'un dégât ou d'une panne subite, l'autre part s'affecte à un programme de travaux d'entretien choisis en fonction de critères de priorisation.

Une nouvelle répartition des loyers internes (3431400) fait baisser le budget 2024 de CHF 14'000 sachant que ces loyers sont comptabilisés dans les comptes 3160000 des unités administratives localisés dans des immeubles du PF.

Le combustible de chauffage (3439198) et l'électricité (3439197) non refacturés aux locataires baissent de CHF 36'000 par rapport au budget 2023 et de CHF 9'400 comparativement aux comptes 2022. Ces non refacturations proviennent des décomptes de charges des locaux vides et d'une diminution du prix du combustible.

Les honoraires de conseillers externes (3439700) diminuent de CHF 17'000 (budget 2023) et augmentent de CHF 13'000 (comptes 2022). Il s'agit ici de différents mandats, notamment ceux de spécialistes du droit bail qui accompagnent l'administration de la gérance du patrimoine dans la résolution de cas. Enfin, les impôts et taxes (3439300) baissent de CHF 20'000 par rapport au budget 2023 et de CHF 87'000 pour ce qui est des comptes 2022, lesquels contenaient l'impôt sur la plus-value foncière relatif à la vente d'un terrain à une entreprise de la place.

Les loyers (4430000 et 4430001) baissent de CHF 10'000 par rapport au budget 2023 qui était trop optimiste et augmentent de CHF 113'000 en comparaison des comptes 2022. Les honoraires de gérance (4439002) diminuent de CHF 10'000 par rapport au budget 2023 pour les mêmes raisons que les loyers et restent stables par rapport aux comptes 2022.

2.3.4.5 344 – 444 Réévaluations immobilisations PF

Le budget 2024 prévoit une dévaluation de certains biens immobiliers à hauteur de CHF 220'000, sachant que ce montant est compensé par un prélèvement au fonds d'entretien des biens-fonds du PF (2910700).

Quant aux réévaluations, elles s'envisagent à la hausse avec un montant de CHF 450'000 augmentant *de facto* la valeur de l'actif du bilan.

2.3.5 Charges et revenus de transferts (groupes 36 - 46)

Les charges et revenus de transferts se déclinent en plusieurs thèmes, dont les principaux sont les dédommagements, les subventions et la péréquation financière. Ce sont également les catégories qui enregistrent les principales variations. Les charges de transferts représentent environ 18% des charges brutes du budget 2024 (19.3% au budget 2023 et 18.2% aux comptes 2022), les revenus de transferts 23% des revenus bruts du budget 2024 (21.6% au budget 2023 et 21.1% aux comptes 2022).



Libellés	Budget 2024	Budget 2023	Écart B2024 vs B2023	Écart B2024 vs - B2023 en %	Comptes 2022	Écart B2024 vs C2022	Écart B2024 vs - C2022 en %
360 Quotes-parts de revenus destinés à des tiers	154'000	137'000	17'000	12.41%	247'176	-93'176	-37.70%
361 Dédommagements à des collectivités publiques	12'832'498	13'385'767	-553'269	-4.13%	11'559'427	1'273'071	11.01%
362 Péréquation financière, compensation des charges	115'800	129'065	-13'265	-10.28%	147'850	-32'050	-21.68%
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	4'122'285	3'825'180	297'105	7.77%	3'844'445	277'840	7.23%
365 Réévaluations participations PA	0	95'000	-95'000	-100.00%	507'769	-507'769	-100.00%
369 Différentes charges de transfert	1'000	5'000	-4'000	-80.00%	3'244	-2'244	-69.17%
Total	17'225'583	17'577'012	-351'429		16'309'911	915'672	

Tableau 10 Charges de transferts (sans l'amortissement des subventions d'investissements)

Libellés	Budget 2024	Budget 2023	Écart B2024 vs B2023	Écart B2024 vs - B2023 en %	Comptes 2022	Écart B2024 vs C2022	Écart B2024 vs - C2022 en %
460 Quotes-parts à des revenus	-275'170	-292'000	16'830	-5.76%	-316'219	41'049	-12.98%
461 Dédom. des collectivités publiques	-3'036'050	-2'613'250	-422'800	16.18%	-2'573'206	-462'844	17.99%
462 Péréquation fin., compensation des charges	-7'524'100	-5'811'182	-1'712'918	29.48%	-5'531'075	-1'993'025	36.03%
463 Subv. des collectivités publiques à des tiers	-11'220'300	-10'635'050	-585'250	5.50%	-10'753'485	-466'815	4.34%
Total	-22'055'620	-19'351'482	-2'704'138		-19'173'985	-2'881'635	

Tableau 11 Revenus de transferts

2.3.5.1 361 – 461 Dédommagements à des ou de collectivités publiques

Les dédommagements à verser diminuent de plus d'un demi-million de francs par rapport au budget 2023 grâce à la forte baisse de la facture sociale (CHF 931'000). Cette baisse est atténuée par une augmentation de la part communale au pot commun des transports (CHF 195'000) et à celle à AVN (CHF 233'000). Si on compare le budget 2024 par rapport aux comptes 2022, la variation est inversée : la facture sociale est supérieure de CHF 722'000, tout comme le pot commun des transports à raison de CHF 353'000 et la part communale à AVN pour CHF 238'000.

Les dédommagements reçus du Canton s'améliorent aussi par rapport au budget 2023, notamment la part communale au service des ambulances (CHF 335'000) et la part des autres communes aux coûts des crèches et des accueils pré et parascolaire (CHF 60'000). Cette amélioration est presque identique par rapport aux comptes 2022.

2.3.5.2 362 – 462 Péréquation financière, compensation des charges

La péréquation financière est nettement plus favorable en 2024 qu'en 2023, mais les différentes rubriques qui la composent n'évoluent pas toutes de la même manière.

Au sujet de la péréquation verticale (4621500), le Conseil communal, à l'image du Conseil d'État pour son budget 2024, a pris la décision d'intégrer une variation qui ne sera votée au Grand conseil qu'en fin d'année. Cette variation positive concerne la répartition de la subvention fédérale relative aux charges géo-topographiques, appelée à être mieux redistribuée par l'État aux communes. Selon le scénario le plus pessimiste, et pour autant que le Grand Conseil valide la solution empêchant une votation populaire, la



Commune touchera CHF 1.352 million dès 2024, soit CHF 1.087 million de plus qu'en 2023 et CHF 1.091 million de mieux qu'aux comptes 2022.

Concernant les péréquations horizontales, les variations sont exposées dans le tableau suivant qui permet de constater que la Commune est contributrice pour les péréquations des charges parascolaires et préscolaires.

Libellés	Budget 2024	Budget 2023	Écart B2024 vs B2023	Écart B2024 vs - B2023 en %	Comptes 2022	Écart B2024 vs C2022	Écart B2024 vs - C2022 en %
Péréquation financière verticale	-1'400'100	-264'505	-1'135'595	429.33%	-261'038	-1'139'062	436.36%
Péréquation financière des ressources	-4'596'100	-4'057'358	-538'742	13.28%	-3'570'943	-1'025'157	28.71%
Compensation des charges scolaires	-1'527'900	-1'463'391	-64'509	4.41%	-1'654'169	126'269	-7.63%
Compensation des charges préscolaires (contributeur)	96'900	129'065	-32'165	-24.92%	147'850	-50'950	-34.46%
Compensation des charges parascolaires (contributeur)	18'900	0	18'900	0	0	18'900	0
Compensation des charges parascolaires (bénéficiaire)	0	-25'928	25'928	-100.00%	-44'925	44'925	-100.00%
Total	-7'408'300	-5'682'117	-1'726'183		-5'383'225	-2'025'075	

Tableau 12 Péréquation financière

2.3.5.3 363 – 463 Subventions à des collectivités et à des tiers

L'augmentation de ce sous-groupe 363 est presque exclusivement due à l'augmentation des subventions aux crèches et accueils pré et parascolaires des autres communes. Elle représente CHF 247'000 par rapport au budget 2023 et CHF 228'000 en comparaison des comptes 2022.

L'augmentation du sous-groupe 463 est due aux subventions scolaires (45% sur les traitements et 37% sur les cotisations de prévoyance). Elle représente CHF 585'000 par rapport au budget 2023 et CHF 467'000 comparativement aux comptes 2022.

2.4. Revenus d'exploitation 2024

Comme une partie des sous-groupes des revenus d'exploitation a déjà été abordée et expliquée au chapitre précédent, seuls les revenus fiscaux et les taxes figurent ci-après.

2.4.1 Revenus fiscaux (groupe 40)

La prévision 2024 des recettes fiscales est basée sur les tableaux de bord mensuels du service des contributions, plus précisément les tableaux remis à fin septembre 2023.

Chaque année, au début de l'automne, le Conseil d'État remet aux communes des informations sur le budget du Canton ainsi que les montants à considérer par les communes, notamment le montant du pot commun des transports, la facture sociale et le détail du calcul de répartition de la péréquation financière. D'autres données sont également fournies, comme la prévision des rentrées fiscales.



La prévision d'évolution des revenus fiscaux cantonaux pour 2024 est de +6.2%. Le tableau ci-dessous donne une progression de +5.1% pour la Commune. Étant donné que les revenus fiscaux cantonaux comprennent les droits de mutation, l'impôt sur les maisons de jeux, les taxes véhicules et de navigation que les communes ne connaissent pas, la progression de la Commune est assez semblable à celle du Canton.

Le budget 2024 de l'impôt foncier a également vu une progression importante tant par rapport au budget 2023 que pour les comptes 2022. Pour rappel, le service des contributions a repris la gestion de l'impôt foncier des personnes physiques dès 2022, ce qui a engendré un peu de flou, notamment au moment d'établir le budget 2023.

Libellés	Budget 2024	Budget 2023	Écart B2024 vs B2023	Écart B2024 vs - B2023 en %	Comptes 2022	Écart B2024 vs C2022	Écart B2024 vs - C2022 en %
400 Impôts directs, personnes physiques	-38'764'300	-37'825'000	-939'300	2.48%	-37'820'063	-944'237	2.50%
401 Impôts directs, personnes morales	-3'883'700	-3'285'000	-598'700	18.23%	-3'277'242	-606'458	18.51%
402 Autres impôts directs (impôt foncier)	-1'400'000	-1'100'000	-300'000	27.27%	-1'469'495	69'495	-4.73%
403 Impôts sur la possession et la dépense (taxes chiens)	-178'000	-173'000	-5'000	2.89%	-178'545	545	-0.31%
Total	-44'226'000	-42'383'000	-1'843'000		-42'745'345	-1'480'655	

Tableau 13 Revenus fiscaux

2.4.2 Taxes (groupe 42)

Le groupe 42 varie très peu par rapport au budget de l'année 2023. La baisse du budget 2024 par rapport aux comptes 2022 est plus importante et s'explique par les éléments ci-dessous.

Libellés	Budget 2024	Budget 2023	Écart B2024 vs B2023	Écart B2024 vs - B2023 en %	Comptes 2022	Écart B2024 vs C2022	Écart B2024 vs - C2022 en %
420 Taxes d'exemption	-380'000	-370'000	-10'000	2.70%	-383'401	3'401	-0.89%
421 Émoluments administratifs	-386'950	-371'550	-15'400	4.14%	-420'892	33'942	-8.06%
424 Taxes d'utilisation et de prestations de services	-3'670'600	-3'691'700	21'100	-0.57%	-3'972'137	301'537	-7.59%
425 Ventes	-9'532'900	-9'546'050	13'150	-0.14%	-9'770'371	237'471	-2.43%
426 Remboursements	-1'087'600	-1'026'050	-61'550	6.00%	-1'188'757	101'157	-8.51%
427 Amendes	-51'000	-51'000	0	0.00%	-54'913	3'913	-7.12%
429 Autres taxes	-119'000	-97'000	-22'000	22.68%	-104'628	-14'372	13.74%
Total	-15'228'050	-15'153'350	-74'700		-15'895'099	667'049	

Tableau 14 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services

2.4.2.1 424 Taxes d'utilisation et de prestations de services

La baisse du budget 2024 par rapport aux comptes 2022 s'explique par la prudence de la prévision des taxes d'équipements (4240004, 4240101, 4240102). Les encaissements 2022 sont très largement supérieurs aux comptes 2020 et 2021. Et comme le Conseil communal ne possède pas les outils permettant d'estimer le nombre de constructions de l'année suivante, il part du principe que lesdites taxes seront à nouveau dans la fourchette des années 2020 et 2021.



2.4.2.2 425 Ventes

La diminution du budget 2024 par rapport aux comptes 2022 s'explique par une estimation très faible de la consommation d'eau (4250071) calculée par Viteos SA.

2.4.2.3 426 Remboursements

La péjoration du budget 2024 par rapport aux comptes 2022 est due à une estimation moindre des contributions aux activités hors cadre (compte 4260041), à la récupération du verre et du papier (4260077) et au remboursement des assurances de choses (4260096).

3. Chapitres autofinancés

Le compte d'exploitation comprend cinq chapitres autofinancés :

- 7100 — Approvisionnement en eau
- 7200 — Traitement des eaux usées
 - 7203 — Traitement des eaux claires (dont le résultat est intégré au 7200)
- 7301 — Gestion des déchets ménages
- 7303 — Gestion des déchets entreprises
- 8791 — Chauffages à distance

3.1. 7100 — Approvisionnement en eau

La gestion de l'eau potable est assurée par Viteos SA depuis quelques années déjà. C'est pour le bouclage des comptes 2022 que Viteos SA a établi une répartition plus détaillée des coûts à charge de la Commune. Malheureusement, cette ventilation a été adressée trop tardivement à l'administration Finances et comptabilité pour l'introduire au budget 2023. Pour cette raison, une comparaison avec ce budget est difficile à faire. Par contre, elle est plus aisée avec les comptes 2022.

En résumé, les charges du budget 2024 du chapitre 7100 sont supérieures de CHF 300'000 aux comptes 2022. Les revenus du budget 2024, déduction faite du prélèvement au financement spécial (voir le tableau 15 ci-dessous), sont supérieurs de CHF 100'000 aux comptes 2022. Pour le détail, le Conseil communal vous invite à vous référer à l'annexe 2 du présent rapport.

Selon le tableau qui suit, le budget 2024 d'approvisionnement en eau sera déficitaire à hauteur de CHF 454'000 environ.

Libellés	Débit	Crédit	Solde
Solde au bilan au 31.12.2022			-494'551
Attribution budgétisée au 31.12.2023		-1'385	-495'936
Prélèvement budgétisé au 31.12.2024	454'095		-41'841

Tableau 15 Compte 2900100 - Financement spécial eau potable



3.2. 7200 — Traitement des eaux usées

La gestion des eaux usées est assurée par la Commune. Comme c'est le cas depuis 2016, ce chapitre autofinancé est bénéficiaire et, ceci, malgré l'absorption du déficit très conséquent du chapitre des eaux claires. Le total des charges et des revenus de ce chapitre est en forte augmentation par rapport au budget 2023 et aux comptes 2022. Ceci est dû au fait qu'il est prévu un amortissement supplémentaire des investissements par prélèvement au fonds pour l'épuration des eaux usées de CHF 593'000. La méthode comptable y relative veut que ce montant soit comptabilisé en charge dans un compte 38790 et en revenu par un compte 45110.

Selon le tableau ci-dessous, le budget 2024 sera bénéficiaire à hauteur de CHF 164'000 environ, après comptabilisation du déficit du chapitre 7203 de quelque CHF 521'600.

Libellés	Débit	Crédit	Solde
Solde au bilan au 31.12.2022			-2'769'720
Attribution budgétisée au 31.12.2023		-276'985	-3'046'705
Attribution budgétisée au 31.12.2024		-163'831	-3'210'535

Tableau 16 Compte 2900200 - Financement spécial assainissement

3.3. 7301 — Gestion des déchets ménages

Le 3 mai 2022, le Grand Conseil a validé la loi sur les déchets et les sites pollués (LDSP) dans laquelle figure toujours l'obligation de financer une partie de la taxe déchets par l'impôt. L'alinéa 1 de l'article 22 précise : « Sous déduction d'une part maximale de 20 à 30% financée par l'impôt, les communes sont tenues de couvrir la totalité des coûts d'élimination des déchets urbains, y compris les déchets spéciaux provenant des ménages, ainsi que les autres frais dus à la gestion de ces déchets, par la perception d'une taxe de base et d'une taxe proportionnelle au volume ou au poids des déchets ».

Le Conseil général a décidé de ne pas fixer un pourcentage précis dans son règlement relatif à la gestion des déchets, du 28 avril 2014. Le taux de 20% de couverture de la taxe déchets par l'impôt est conservé, comme les années précédentes. Le projet d'arrêté y relatif figure au sous-chapitre 7.3 du présent rapport.

Selon le tableau suivant, le budget 2024 de ce compte sera bénéficiaire d'environ CHF 106'000.

Libellés	Débit	Crédit	Solde
Solde au bilan au 31.12.2022			-371'607
Attribution budgétisée au 31.12.2023		-33'554	-405'161
Attribution budgétisée au 31.12.2024		-106'192	-511'353

Tableau 17 Compte 2900300 - Financement spécial déchets ménages

3.4. 7303 — Gestion des déchets entreprises

Les déchets d'entreprises doivent s'autofinancer à 100%. Ce chapitre est bénéficiaire depuis 2015, à l'exception des exercices 2020 et 2021. Ce chapitre est stable, les charges et revenus restant très proches du budget 2023 et des comptes 2022.

Selon le tableau 18 ci-dessous, le budget 2024 sera bénéficiaire à hauteur de CHF 12'500 environ.



Libellés	Débit	Crédit	Solde
Solde au bilan au 31.12.2022			-106'234
Attribution budgétisée au 31.12.2023		-2'010	-108'244
Attribution budgétisée au 31.12.2024		-12'500	-120'744

Tableau 18 Compte 2900500 - Financement spécial élimination des déchets entreprises

3.5. 8791 — Chauffages à distance

Ce chapitre, bénéficiaire depuis 2018, voit le budget 2024 devenir déficitaire à hauteur de CHF 27'500. L'augmentation des charges n'est pas compensée par l'augmentation des revenus, les contrats avec les utilisateurs fixant le prix au kWh consommé.

Libellés	Débit	Crédit	Solde
Solde au bilan au 31.12.2022			-154'654
Attribution budgétisée au 31.12.2023		-5'450	-160'104
Prélèvement budgétisé au 31.12.2024	27'463		-132'641

Tableau 19 Compte 2900600 - Financement spécial chauffage à distance

4. Indicateurs financiers

Seuls de bons résultats tels que celui prévu au budget 2024 permettent d'améliorer le degré d'autofinancement (b), donc la capacité d'investissements (f), lesquels restent toutefois modestes. Ce constat est confirmé par le taux d'autofinancement (i) considéré comme faible s'il reste au-dessous de 10%, ce qui est le cas de la Commune de Val-de-Ruz depuis la fusion.

La dette de la Commune de Val-de-Ruz reste à un niveau moyen au vu du budget 2024 (a-e-h), mais il s'agit d'attendre le bouclage annuel pour mieux appréhender ces indicateurs spécifiques. Les indicateurs relatifs au poids des intérêts (j et k) semblent confirmer cet endettement relativement modeste.

Mais il faut rester prudent car ces indicateurs reflètent des taux d'intérêts bas dont nous avons profité ces dernières années. Leur hausse constatée depuis plusieurs mois aura une incidence à relativement court terme. Les autres indicateurs en lien avec le service de la dette (g) et la part des charges d'intérêts (c) ne font que renforcer la fragilité de la situation financière de la Commune de Val-de-Ruz.



Lettre	Indicateur	Modèle de calcul	C2021	C2022	B2023	B2024
a)	Taux d'endettement net	dette ÷ revenus fiscaux	118.2%	109.5%	113.5%	105.9%
b)	Degré d'autofinancement	autofinancement ÷ investissements nets	95.9%	137.5%	78.5%	76.1%
c)	Part des charges d'intérêts	charges d'intérêts ÷ revenus courants	1.3%	1.2%	1.4%	1.3%
d)	Degré de couverture des revenus déterminants	résultat ÷ revenus déterminants	-1.2%	1.7%	-1.7%	0.0%
e)	Dettes brute par rapport aux revenus	dette brute ÷ revenus courants	142.2%	136.4%	144.5%	129.5%
f)	Proportion des investissements	investissements ÷ dépenses totales consolidées	8.0%	10.4%	9.6%	11.4%
g)	Part du service de la dette	service de la dette ÷ revenus courants	10.3%	10.4%	10.4%	9.3%
h)	Dettes nette par habitant en francs	dette nette ÷ population résidente permanente	2769	2692	2756	2660
i)	Taux d'autofinancement	autofinancement ÷ revenus courants	4.6%	10.3%	5.5%	6.2%
j)	Poids des intérêts passifs	charges d'intérêts ÷ revenus fiscaux directs	6.3%	7.1%	6.8%	6.4%
k)	Poids des intérêts nets	charges d'intérêts nets ÷ revenus fiscaux directs	5.6%	5.7%	5.6%	5.6%

Tableau 20 Indicateurs financiers

5. Budget des investissements 2024

5.1. Budget détaillé

La liste des investissements fait partie intégrante des annexes au présent rapport. Le tableau ci-après les résume par unité administrative.

UA	UA / Lieu	Désignation	Dépenses	Recettes	Net	Voté	À voter
10 Tourisme			50'000	0	50'000		
	Val-de-Ruz	Remplacement des panneaux touristiques	50'000	0	50'000	X	
17 Gérance du patrimoine			8'585'000	-400'000	8'185'000		
	Les Hauts-Geneveys	Assainissement du chauffage du collège	40'000	0	40'000		X
	Les Geneveys-sur-Coffrane	Étude extension collège du Lynx et assaini. énergétique	200'000	0	200'000		X
	Les Geneveys-sur-Coffrane	Réaménagements rez-nord + sud – Cabinet médical	850'000	0	850'000	X	
	Val-de-Ruz	Rénov. intérieures d'appartements – CC 2021-2024	270'000	0	270'000	X	
	Cernier	Transformation lourde de l'immeuble – Stand 4	1'300'000	0	1'300'000	X	
	Cernier	Assainissement, transformation, réaffectation – Épervier 4	700'000	-200'000	500'000	X	
	Fontainemelon	Assainissement énergétique – Centre 7-9	1'170'000	0	1'170'000	X	
	Fontaines	Étude projet d'ouvrage – Vue-des-Alpes 2-4	55'000	0	55'000	X	
19 Sécurité			4'000'000	-200'000	3'800'000	X	
	Val-de-Ruz	Création de zones 30 km/h et/ou rencontre	100'000	0	100'000		X
23 Sports-Loisirs			500'000	0	500'000		
	Engollon	Rempl. du toboggan et système de traitement de l'eau	500'000	0	500'000		X



UA	UA / Lieu	Désignation	Dépenses	Recettes	Net	Voté	À voter
25 Travaux publics			4'508'000	-270'000	4'238'000		
	Val-de-Ruz	Mise en conformité arrêts de bus LHand (complément)	860'000	-180'000	680'000		X
	Malvilliers	Mesures constructives du futur tracé de la ligne 424	168'000	0	168'000		X
	Val-de-Ruz	Renouvellement du parc véhicules CC 2021-2024	100'000	0	100'000	X	
	Val-de-Ruz	Entretien lourd des routes - CC 2021-2025	1'530'000	-40'000	1'490'000	X	
	Fontainemelon	Traversée de village	1'350'000	0	1'350'000	X	
	Fenin-Vilars-Saules	Traversée de village	500'000	-50'000	450'000		X
26 Forêt			300'000	-300'000	0		
	Cernier	Hangar à copaux	300'000	-300'000	0	X	
27 Eaux			4'128'000	-2'580'000	1'548'000		
	Engollon	Traitement des micropolluants - Infrastructures	300'000	-1'000'000	-700'000	X	
	Engollon	Traitement des micropolluants - Equipements	1'700'000	-1'580'000	120'000	X	
	Val-de-Ruz	Étude PGEE Ouest Val-de-Ruz	50'000	0	50'000	X	
	Val-de-Ruz	Entretien lourd réseau EP - CC 2021-2024	1'728'000	0	1'728'000	X	
	Val-de-Ruz	Entretien lourd réseau EU - CC 2021-2024	350'000	0	350'000	X	
29 Aménagement du territoire			288'000	0	288'000		
	Val-de-Ruz	Révision du plan d'aménagement local	70'000	0	70'000		X
	Boudevilliers	Liaison cyclable entre Boudevilliers & Malvilliers	128'000	0	128'000		X
	Boudevilliers	Balisage des parcours de vélo-partage	50'000	0	50'000		X
	Val-de-Ruz	Révision des plans d'alignement	40'000	0	40'000		X
Total général			18'459'000	-3'250'000	14'909'000		

Tableau 21 Investissements 2024

La répartition des investissements entre le PA et le PF se résume comme suit :

PA / PF	Dépenses	Recettes
Investissements du PA	9'914'000	-3'150'000
Investissements nets du PA	6'764'000	
Investissements du PF	8'545'000	-400'000
Investissements nets du PF	8'145'000	
Investissements totaux	18'459'000	-3'550'000
Investissements nets totaux	14'909'000	

Tableau 22 Répartition PA / PF investissements 2024

En fonction de ces résultats, le calcul du frein à l'endettement selon l'article 4.2 du règlement communal sur les finances se présente comme suit :

Libellés	Calculs	Chiffres de base	Volume d'invest.	Degré d'autofinancement
Autofinancement selon RFinEC	(1)	5'724'145		
Revenus déterminants du budget 2024	(2)	91'813'623		
Investissements nets si 4% des revenus déterminants	((2)*4%)		3'673'000	156%
Investissements nets si 5% des revenus déterminants	((2)*5%)		4'591'000	125%
Investissements nets si 6% des revenus déterminants	((2)*6%)		5'509'000	104%
Investissements nets si 7% des revenus déterminants	((2)*7%)		6'427'000	89%
Investissements nets si 8% des revenus déterminants	((2)*8%)		7'345'000	78%
Investissements nets du PA selon tableau précédent	(3)		6'764'000	
Degré d'autofinancement	((1)/(3))			85%

Tableau 23 Autofinancement

Le calcul du taux d'autofinancement est présenté *a posteriori*, mais est établi plus tôt dans le processus budgétaire afin que le choix des projets d'investissements puisse se faire de manière claire et transparente.



5.2. Préfinancement

L'attrait de Val-de-Ruz ne se tarit pas et nombre de projets immobiliers sont prévus, notamment dans le secteur ouest de son territoire. Cette évolution réjouissante a pour corollaire une forte augmentation démographique générant l'adaptation structurelle de certaines prestations dont la Commune a l'obligation de se charger.

Dans l'ordre des priorités, le Conseil communal a lancé la préparation d'un projet consistant à créer une nouvelle extension du collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane, dans le but accueillir les enfants issus de ladite croissance démographique. Profitant de l'installation de chantier, il compte également mener une opération importante d'assainissement énergétique de l'aile ouest du collège existant. Ces investissements sont globalement estimés, à ce jour et sans étude de projet (qui sera lancée en janvier 2024), à quelque CHF 5 millions.

La création d'une réserve de préfinancement a déjà été envisagée au bouclage des comptes 2022. Le service des communes (SCOM) a refusé cette comptabilisation sur la base de l'article 49, alinéa 3, de la loi sur les Finances de l'État et des Communes (LFinEC). Cet article a la teneur suivante :

¹ *Un préfinancement est un montant prévu pour la réalisation d'un projet futur.*

² *Les modalités de préfinancement doivent être définies dans une loi du Grand Conseil, respectivement dans un arrêté du Conseil général.*

³ *Un préfinancement est inscrit au budget. Il peut faire l'objet d'un financement spécial.*

⁴ *Il n'est autorisé que pour les projets dont le coût global représente au moins 3% des charges brutes du dernier exercice clôturé avant consolidation.*

⁵ *Une réserve de préfinancement ne doit servir qu'au but mentionné et ne concerner qu'un seul projet. Un décompte distinct est établi chaque année dans les annexes aux comptes.*

⁶ *La réserve de préfinancement est dissoute sur la durée d'utilité prévue, au même rythme que les amortissements comptables.*

⁷ *L'éventuel solde non utilisé de la réserve de préfinancement est comptabilisé comme recette extraordinaire dans le compte de résultats.*

Compte tenu du résultat 2024 budgété, le Conseil communal envisage de préfinancer ce projet à hauteur de CHF 565'000 et, si tout se passe bien, d'ajouter encore une somme à définir au budget 2025. Ces montants devront toutefois être confirmés lors des bouclages des comptes 2024 et 2025.

La durée d'utilisation de la réserve de préfinancement s'étendra sur la durée d'amortissement de ce projet, puisqu'elle servira à financer tout ou partie de son amortissement. Le taux d'amortissement ne peut pas être calculé avec certitude, raison pour laquelle le plan financier présenté ci-après est un exemple imprécis, mais qui illustre le principe de la dissolution de ce préfinancement. Comptablement, ces opérations passent par des charges et revenus extraordinaires.



Libellés	2024	2025	2026	2027	Total	2029	...	2046
Financement de l'assainissement et de l'extension du collège du Lynx <small>(montant estimatif et sans étude de projet)</small>	200'000	1'500'000	2'300'000	1'000'000	5'000'000			
Alimentation de la réserve de préfinancement - les montants sont indicatifs et n'ont aucune valeur d'engagement. Aucune alimentation n'est possible en cas de résultat déficitaire des comptes annuels	565'000	300'000	170'000		1'035'000			
Amortissement ordinaire total d'assainissement et d'extension <small>(MCHF 5 à 5%)</small>				250'000	250'000	250'000		250'000
Prélèvement à la réserve de préfinancement, sous hypothèse d'un préfinancement de MCHF 1.36 et d'un taux d'amortissement moyen de 5%				-51'750	-51'750	-51'750		-51'750
Amortissement net à charge du compte d'exploitation				198'250	198'250	198'250		198'250
Solde prévisible de la réserve au 31 décembre de l'année en cours	565'000	865'000	1'035'000	983'250	931'500	879'750		0

Tableau 24 Plan financier du préfinancement

6. Conclusion

La situation économique mondiale est caractérisée par d'importants événements, notamment des conflits dont l'issue et leurs impacts demeurent incertains, des inégalités croissantes, des pressions inflationnistes préoccupantes et des perturbations majeures de la chaîne des approvisionnements semblant s'installer durablement. Paradoxalement, au milieu de ces tumultes, la Suisse se trouve dans un cycle conjoncturel favorable avec un taux de chômage bas et une économie plutôt prospère, notamment dans la pharma, les secteurs utilisant des hautes technologies et le domaine d'activité des sciences de la vie. Le Canton de Neuchâtel bénéficie aussi de cette embellie qui se traduit par des entrées fiscales plus importantes que par le passé, tant celles des personnes physiques que celles des personnes morales.

C'est donc dans ce contexte particulier que la Commune présente un budget 2024 proche de l'équilibre, pour la troisième fois de cette législature, tout en sachant que ce résultat inclut un préfinancement de la future extension du collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane. Cette stratégie financière prudente et anticipative permet cependant de réaliser des investissements dûment prioritaires participant au maintien de la valeur du patrimoine.

Au niveau des revenus, la Commune bénéficiera des effets positifs des systèmes de péréquation, prévoyant une variation de pratiquement CHF 1.98 million de plus que les comptes 2022. Au surplus, elle devrait voir ses entrées fiscales progresser de 2.5% pour les personnes physiques et de 18.2% pour les personnes morales, par rapport à la situation des comptes 2022, totalisant un montant supplémentaire d'environ CHF 1.5 million.

Concernant la politique salariale, le Conseil communal promeut l'octroi d'un échelon au personnel administratif et technique, les salaires du personnel d'enseignement étant automatiquement indexés selon la législation cantonale. Pour ces deux catégories de personnel, s'ajoute la compensation du taux de renchérissement (2.2%),



en application de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt). Ces mesures représentent une augmentation de la masse salariale de CHF 1'468'000.

Par rapport au budget 2023, l'augmentation des charges d'exploitation prévue affiche un taux moyen de 6% (+CHF 1'285'000). Cette variation inclut les coûts d'exploitation en lien avec la croissance des places d'accueil parascolaire, la progression des prix de l'électricité, le soutien financier à des projets menés avec l'association Parc régional Chasseral. Les achats de matériel et marchandises devraient rester relativement stables, la facture sociale diminuera de près d'un million de francs, celle des transports accusera une hausse proche de CHF 150'000.

Quant aux investissements 2024, ceux consacrés aux objets du PA s'élèvent à environ CHF 7 millions net (CHF 9.8 millions brut). Il s'agit principalement des traversées de villages de Fontainemelon et Fenin, de la tranche annuelle du crédit-cadre d'entretien des routes, de la dernière étape de construction de l'unité de traitement des micropolluants de la STEP des Quarres à Engollon ainsi que du crédit-cadre de l'eau potable.

Concernant les investissements du PF, deux chantiers d'assainissement énergétique à Cernier et Fontainemelon sont à terminer durant le premier semestre 2024. Il en va de même avec la réaffectation de l'ancien immeuble administratif des Geneveys-sur-Coffrane, la rénovation lourde de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes s'étalant quant à elle sur toute l'année 2024.

Bien que le Conseil communal se réjouisse de cette amélioration financière, il reste prudent quant à sa durabilité, étant conscient de la fragilité de cette embellie conjoncturelle d'une part et de l'improbable tassement des prix des prestations et produits d'autre part.

Pour les raisons qui précèdent, le Conseil communal vous prie de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter les arrêtés qui l'accompagnent.

Veuillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
Y. Ryser P. Godat



7. Projets d'arrêtés

7.1. Budget 2024



Commune de
Val-de-Ruz

Arrêté du Conseil général relatif à l'approbation du budget 2024

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

vu le rapport du Conseil communal du 29 novembre 2023 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 2 mai 2022 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Budget 2024

Article premier :

Est approuvé le budget de l'exercice 2024, qui comprend :

a) le budget du compte de résultat qui se présente comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	90'463'090
Revenus d'exploitation	<u>CHF</u>	<u>-88'672'856</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	1'790'234
Charges financières	CHF	2'724'950
Produits financiers	<u>CHF</u>	<u>-5'322'064</u>
Résultat provenant des financements (2)	CHF	-2'597'114
Résultat opérationnel (1 + 2)	CHF	-806'880
Charges extraordinaires	CHF	2'719'700
Revenus extraordinaires	<u>CHF</u>	<u>-1'914'631</u>
Résultat extraordinaire (3)	CHF	805'069
Résultat total, compte de résultat (1 + 2 + 3)	CHF	-1'811



7.2. Préfinancement



Commune de
Val-de-Ruz

Arrêté du Conseil général

relatif à la création de la réserve de « Préfinancement Collège du Lynx Les Geneveys-sur-Coffrane » et son alimentation à hauteur de CHF 565'000

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

vu le rapport du Conseil communal du 29 novembre 2023 ;

vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 2 mai 2022 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Création de la réserve de préfinancement

Article premier :

¹ Une réserve pour le préfinancement du coût de l'assainissement et de l'extension du collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane est créée.

² Elle figure au bilan sous le compte 2930000.

Alimentation de la réserve de préfinancement

Art. 2 :

¹ La réserve est alimentée à hauteur de CHF 565'000 lors de sa création.

² La réserve est alimentée en fin d'année. L'alimentation n'est pas systématique et doit être acceptée par le Conseil général.

³ Les contributions à la réserve peuvent être faites dès l'année comptable 2024 et jusqu'à l'année où les travaux sont terminés.

⁴ L'alimentation de la réserve n'est possible que si le résultat des comptes affiche toujours un bénéfice après l'opération.

Prélèvement à la réserve de préfinancement

Art. 3 :

La réserve est utilisée pour le financement des amortissements découlant de l'assainissement et de l'extension du collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane.

Annexe aux comptes annuels

Art. 4 :

L'utilisation de la réserve est détaillée dans l'annexe du rapport des comptes chaque année, de même que le plan financier.



8. Annexes

- 1) Compte de résultat du budget 2024 à trois niveaux
- 2) Budget d'exploitation 2024 détaillé par fonctionnelle et commenté
- 3) Budget d'exploitation 2024 par nature à cinq positions
- 4) Budget des investissements 2024 du PA détaillé par fonctionnelle
- 5) Budget des investissements 2024 du PA par nature à cinq positions
- 6) Budget des investissements 2024 du PF détaillé par fonctionnelle
- 7) Budget des investissements 2024 du PF par nature à cinq positions
- 8) Commentaires à l'appui du budget des investissements 2024
- 9) Indicateurs financiers du budget 2024